

Règlement de la course « La foulée des Pirates »

Table des matières

I. Les organisateurs	2
II. Déroulé de l'évènement	2
III. Conditions d'inscription.....	2
IV. Retrait des dossards.....	3
V. Assurance.....	3
VI. Sécurité	3
VII. Chronométrage.....	4
VIII. Classement et récompenses	4
IX. Charte du coureur	4
X. Droit à l'image	4
XI. Annulation, intempéries	4
XII. Acceptation du règlement.....	5

I. Les organisateurs

« La foulée des Pirates » est une course pédestre organisée par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Conflans. Il s'agit d'une association à but non lucratif réunissant les sapeurs-pompiers du centre de secours de Conflans-Sainte-Honorine qui remplit en premier lieu un rôle social de cohésion et d'entraide entre ces derniers.

II. Déroulé de l'évènement

Pour sa première édition, la course se déroulera le 07 juin 2026 à l'Etang du Corra et sera composée :

- D'un 10Km en forêt : départ 10h15
- D'un 5Km en forêt : départ 9h15

Les départs auront lieu proche de l'entrée de l'étang du Corra.

Un ravitaillement sera installé à l'arrivée et éventuellement un autre sur le parcours du 10km selon les conditions météorologiques.

A la suite se déroulera la remise des récompenses et un tirage au sort.

III. Conditions d'inscription

Le 5 km est ouvert à toutes les personnes nées avant 2013

Le 10 km est ouvert à toutes les personnes nées avant 2011

Attention : pour les mineurs, une autorisation parentale (disponible sur la page d'inscription) est obligatoire pour participer à la course.

Les tarifs :

- 5 km : 8 € pour les 20 premiers dossards puis 10 € du 21^{ème} au 100^{ème} et 12 € du 101^{ème} au 200^{ème}.
- 10km : 15 € pour les 100 premiers dossards puis 18 € du 101^{ème} au 400^{ème} et 20 € 401^{ème} au 600^{ème}.

La revente ou cession de dossard n'est pas autorisé pour quelque motif que ce soit sans accord de l'organisme. Toute personne rétrocédant son dossard à une tiers personne, sans cet accord, sera reconnue pour responsable en cas d'accident survenu

ou provoqué durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Aucun remboursement ne sera effectué, chaque engagement est ferme et définitif.

IV. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera au Intersport de Chambourcy, route de Mantes, Chambourcy au cours des 2 semaines avant la course. Ou bien le dimanche matin de 8h à 8h45 à l'étang du Corra.

Le dossard doit obligatoirement être porté et visible sur le devant durant l'intégralité de la course. Sans dossard le coureur ne pourra pas prendre le départ.

V. Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve, couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

Les coureurs bénéficient des garanties accordées par leur propre assurances.

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, de souscrire une assurance individuelle accident.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

VI. Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS).

La sécurité sera assurée par la Protection Civile et épaulé par les sapeurs-pompiers présents sur l'évènement.

VII. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société (Adeo-chrono) puces électroniques intégrés au dossard.

Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

VIII. Classement et récompenses

A l'issue de la course, le classement sera mis en ligne et diffusé par des QRcode au niveau des stands.

Seront récompensés les 3 premiers coureurs de chaque course pour la catégorie féminine et la catégorie masculine.

Un cadeau sera remis à tous les « finisher ».

IX. Charte du coureur

Chaque coureur est tenu à assistance (jusqu'à l'arrivée des secours) en cas d'accident d'un autre concurrent.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

X. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

XI. Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'épreuve sera reportée à une date ultérieure.

XII. Acceptation du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.